

Pour donner suite à nos échanges voici un bref explicatif sur l'origine de l'UNAM et peut-être éclaircir nos collègues encore incrédules, j'ai compilé (une partie pour aller à l'essentiel) des courriers que j'ai écrit avec les réponses que j'ai parfois reçu. Il y a en pièces jointes celles citées dans ces courriers pour mieux comprendre, mais aussi les copies des courriers échangés sur la toile ...

Cela commence par cette lettre que j'ai envoyée aux accompagnateurs en montagne de mon fichier, le 16 12 2013, en tant qu'adhérents à la section Savoie, qui s'intitulait ainsi : *Pourquoi je quitte le SNAM*.

Le 18 octobre 2013, j'ai découvert lors de l'assemblée générale du SNAM Savoie un désaccord profond entre plusieurs personnes sur l'interprétation des causes du malaise au sein du SNAM. Durant tout le mois de novembre, j'ai écrit aux membres du CD, j'ai vu passer des courriers et les réponses ; enfin j'ai appris le 27 Novembre 2013 la création de l'UNAM, ceci m'a interpellé donc j'ai cherché à comprendre. J'ai écrit le 11 décembre 2013 un courrier plus précis aux membres du Bureau du SNAM en posant des questions simples (Pièce N°5.1).

Jean TASTET (Trésorier du CFAM) me répond au sujet du CFAM m'annonçant un déficit de 300 000 € ! J'ai juste fait un calcul : le recyclage que l'on paye 490€ x 500 stagiaires (moyenne annuelle) donc au mieux c'est 245 000€ de recettes sans les charges ... D'où deux questions que j'ai posées : comment éviter le dépôt de bilan et pourrait-t-on voir le compte de résultat du CFAM, les réponses sont édifiantes (Pièces N°5.2, 5.3, 5.4 et 7.0).

Le dimanche 15 décembre 2013, j'apprends que les membres de la commission de déontologie ont été écartés pour avoir alerté les membres du CD sur des malversations financières, une gestion déplorable (Pièces N° 0.1 et 0.2). Durant deux mois j'ai essayé en vain de « réveiller les membres du CD » que cette politique emmenait le SNAM dans le mur, rien n'y a fait.

Comme ces valeurs sont de plus en plus étrangères aux miennes j'ai signifié aux membres du CD que je quittais le SNAM, voir mon courrier aux élus (Pièce N° 7.3). Étonnamment c'est Charles DAUBAS qui me répond, pour mémoire sa première adhésion au SNAM date de 2012 il est membre honoraire car il n'a jamais obtenu le diplôme d'accompagnateur en montagne (mais il est retraité de ENSA – Guide de haute montagne et Moniteur de ski et surtout conseiller au sein de la FFS auprès de son président). À ce sujet, vu que la négociation du passage des BE vers le DE a été confiée à Charles DAUBAS, je n'y ai pas trouvé beaucoup d'avantages pour les Accompagnateurs en montagne contrairement aux moniteurs de ski ...

Fin 2012, il devient titulaire au SNAM (toujours sans être Accompagnateur en montagne, en contradiction avec les statuts du SNAM) pour acquérir le statut et devenir éligible.

Décembre 2013, il devient Président du CFAM et me fait une réponse où il affirme que je parle sans savoir, notamment en page 2, c'est lui qui affirme que les élus n'ont jamais perçu d'indemnités, voir son courrier (Pièces N° 7.9.5). Malheureusement pour lui je n'affirme rien que je ne puisse prouver, pour l'exemple je ne mets qu'une facture pour chaque « bénévole » (Pièces N° 17.9.7 à 19.9.9), sans commentaires.

Autre réaction à ce sujet celle d'un jeune élu Nicolas PEYRETOU, Président de la section du Vercors, voir nos échanges (Pièces N° 7.4 à 7.6).

En parallèle ci-joint une série d'échanges avant de rejoindre l'UNAM (pour ma part) avec Nelly POYET, Membre du CD et présidente de la section haute Savoie du SNAM pour vous permettre de vous faire votre propre opinion sur les capacités de gestion de certains élus du SNAM. (Pièces N° 6.1 et 6.4).

Le 29 novembre 2014, j'adressé un communiqué pour informer les accompagnateurs en montagne (Pièce N° 9.1), j'ai étayé mon propos de nombreuses preuves pour démontrer les mensonges et propos diffamatoires contenus dans le rapport moral de 2014 du SNAM. Nicolas PEYRETOU, Président de la section du Vercors me parle de justice, jugez-vous même nos échanges. (Pièces N° 9.1.0 et 9.1.1).

Le 01 juin 2015 je rédige un second communiqué aux accompagnateurs en montagne (Pièce N° 9.2.2), pour mettre en exergue :

- les dérives financières et les reculades syndicales du SNAM, notamment sur les régressions des prérogatives des Accompagnateurs en Montagne pour l'hiver, alors que les moniteurs de ski voient leur champs de pratique augmenter, en n'étant plus obligé de mettre des raquettes pour marcher sur la neige (qui peut bien avoir intérêt au sein du SNAM à cautionner cette politique ? Y aurait-il un membre du comité directeur du SNAM suffisamment influent et proche des ESF ?).
- Les exactions envers les membres du CD trop curieux et ayant l'audace de poser des questions ...

C'est le vaillant et intègre président Nicolas PEYRETOU qui m'écrit et apparemment semble beaucoup moins épris de justice (Pièce N° 10.2).